

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

**1368-2024 IMPOSITION DE COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1368-2024](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 20 décembre 2023.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe